

Maître du savoir et du temps : l'écriture comme légitimation du pouvoir

La question de la connaissance est aussi vaste qu'elle admet de nombreuses réponses. S'il s'agit de l'état de quelqu'un connaissant quelque chose, une question demeure : lorsque cette connaissance est couplée au pouvoir, celui de l'autorité et de la domination, comment est-elle utilisée ? Qui est-elle réellement ? Pour illustrer ce propos, prenons Claude Lévi-Strauss et son passage dans la tribu des Nambikwara, au Brésil. Pendant tout son séjour, l'ethnologue utilise un carnet et un stylo pour prendre des notes. À la fin, lors de la remise de cadeau, le chef de la tribu prend un carnet, un stylo, et se met à gribouiller, comme s'il écrivait¹. Cette anecdote révèle les liens étroits du pouvoir et de l'écriture : cette dernière n'y revêt aucune autre fonction que de manifester le pouvoir. Ici, le chef ne sait pas écrire, mais montre l'inverse à sa tribu où seule l'oralité existe : il fait comme s'il avait compris l'écriture et quelle était son intérêt. Pour Lévi-Strauss, l'écriture serait associée de façon permanente, dès ses origines, aux sociétés fondées sur l'exploitation de l'homme par l'homme. L'écriture rompt le face-à-face traditionnel, en permettant de prendre ses distances sur les ignorants. En d'autres termes, l'écriture sert l'autorité des maîtres et des savants. L'écrit conserve la connaissance qui devient concrète, intemporelle, au contraire de l'oral. De là, il paraît incontestable que les débuts de l'écriture coïncident avec la naissance de petits États centralisés. L'écrit apparaît et se maintient avant tout dans les sociétés fortement hiérarchisées. Elle entretient dès l'origine des relations très étroites avec les diverses instances de pouvoir que les sociétés humaines connaissent.

L'écriture est intimement liée à la connaissance, à l'action. C'est avant tout une pratique, l'acte d'écrire est personnel. Mais son utilisation n'est jamais neutre. Citons ici René Lamoureux qui, estimant qu'un même mot, qu'il soit manuscrit, tapé à la machine ou typographié en différents caractères, n'épuise pas l'intelligence du regard et n'altère en rien son identification, s'amuse avec la graphie, créant des « objets-mots ». Au-delà, l'écriture est originaire, au même titre que la voix. Comme l'estime Derrida, l'altération par l'écriture est une extériorité originaire. Elle est l'origine du langage². L'écriture ne peut donc être une reproduction de la langue parlée puisqu'aucune n'arrive avant. De cette façon, l'écriture n'est pas la simple graphie, mais l'articulation et l'inscription de la trace. Et c'est cet élément qui nous intéresse. L'écriture inscrit une trace, une connaissance. Et cela pose également la question de la transmission qui est sous-jacente : on écrit pour transmettre, pour garder une trace qui, au contraire de l'oral, n'est par nature pas mouvante. Afin d'essayer de comprendre les interactions qui peuvent exister entre l'écriture, la transmission de connaissance et le pouvoir, nous allons prendre l'exemple du règne d'Ibrahim Njoya en pays Bamum entre 1889 et 1933 au Nord-Ouest du Cameroun actuel.

1. Ibrahim Njoya et l'invention d'une écriture

1.1. L'écriture bamum

Une des actions principales du souverain est la création d'un système d'écriture transcrivant la langue bamum, ce qui nous amène à penser à un phénomène particulier : le passage de l'oral à l'écrit. Et par conséquent le choix de ce qui passe de l'oral à l'écrit. Avec son écriture, il est tour à tour cartographe, théologien, thérapeute, psychiatre, architecte ou formateur selon ses motivations et ses ouvrages³. Souverain éclairé, une de ses principales occupations reste donc la création d'une écriture qu'il va perfectionner comme nous le verrons. Une des premières préoccupations du souverain est de consigner les traditions orales de son peuple, ce qu'imitera Amadou Hampâté Bâ entre 1962 et 1970 à l'UNESCO en exhortant ses membres à sauvegarder le patrimoine africain⁴. Dans ce sens, Njoya fait

¹ Claude Lévi-Strauss, *Tristes Tropiques*, Plon, Paris, 1955, p.157.

² Jacques Derrida, *De la grammatologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1967

³ Dugast et Jeffreys établissent une liste des manuscrits disponible en 1950 dans leur ouvrage *L'écriture des Bamum : sa naissance, son évolution, sa valeur phonétique, son utilisation*. Il faut aussi noter que Njoya n'écrit pas seul, mais est entouré d'un cercle d'érudits qui l'aident dans la rédaction.

⁴ C'est lors de l'un de ses discours en 1962 qu'il utilise et définit le terme de « vieillard-bibliothèque », une formule devenue presque proverbiale.

écrire une œuvre de plus de mille cent pages relatant l'histoire des Bamums et qui est aujourd'hui le seul traduit en Europe, en 1952.

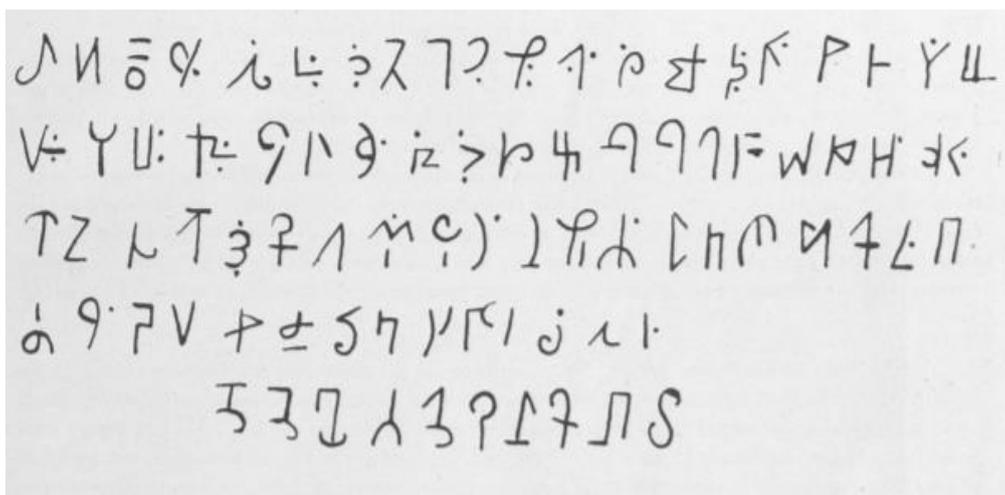
1.2. L'intérêt d'inventer une écriture

Lorsqu'Ibrahim Njoya monte sur le trône à la mort de son père vers 1886, il est mineur. Une régence s'instaure jusque vers 1894. Or, le régent, Gbetkom, refuse de rendre le pouvoir et une guerre civile éclate. Le jeune monarque ne doit sa victoire qu'à l'aide des voisins Peuls qu'ils mandent et qui viennent lui prêter leur force. Une fois la rébellion terminée, Njoya se retrouve donc dans une situation instable bien que le royaume soit sous son contrôle. Comment faire en sorte de prouver qu'il est bien légitime dans sa position de roi alors que la seconde moitié du XIX^{ème} est marquée par des remises en question du roi bamum : nous pouvons ici citer la fin du règne de son arrière-grand-père, le roi Mbuombuo vers 1845, qui, vieillissant, voit le serviteur Ngouhouo tuer les princes avant de faire un régicide sur le nouveau roi pour s'emparer du trône.

Le monarque décide qu'il manque deux choses pour améliorer son royaume : une cavalerie et un médicament de guerre, l'écriture. Pensant qu'une partie de la victoire provient de la force de la prière et des écrits, Njoya répond de lui-même à un principe qu'il ne connaît pas, mais est énoncé par Levi-Strauss : « la fonction primaire de la communication écrite est de faciliter l'asservissement »⁵.

Ne voulant pas copier l'écriture arabe, il décide d'inventer la sienne, une écriture qui soit capable de consigner les paroles et de transcrire le langage bamum. C'est son objectif premier en témoigne le récit de l'invention : pour se faire obéir de sujets qui ne comprennent pas l'intérêt de l'écriture, Njoya leur demande de répéter à l'identique une histoire qu'il raconte⁶. Ce qu'ils n'arrivent pas à faire. Le roi rappelle alors une des interrogations de Goody lorsqu'il écrit son ouvrage *La raison graphique* : la mémoire est faillible et l'histoire racontée évolue toujours, n'est jamais identique. En fixant des paroles par des mots, Njoya cherche donc à ce que ces histoires ne soient plus modulables. Convaincus, les serviteurs acceptent et, entre 1896 et 1910, il met en place un système graphique de 510 signes et le travail afin d'obtenir, au bout du compte, un alphabet facile à utiliser et à apprendre, composé de quatre-vingts signes.

Document 1 : Le « a ka u ku », forme finale, dite mfemfe vers 1910.



Dugast et Jeffreys (1950, 31).

⁵ Claude Levi Strauss, *Tristes Tropiques*, Plon, Paris, 1955, p.318.

⁶ Njoya Ibrahim, *Histoire et coutume des Bamum*, Mémoires de l'Institut Français d'Afrique Noire. Centre du Cameroun. Série Populations N°5, Duala, 1952, p.42.

2. La connaissance et le pouvoir : l'intérêt de l'écriture

2.1. Transmettre les traditions

L'académicien Emile Littré définit la tradition par quatre sens dans son dictionnaire, dont « l'action de livrer quelque chose à quelqu'un » ou la « transmission de faits historiques, de doctrines religieuses, de légendes, d'âge en âge par voie orale et sans preuve authentique et écrite », faisant dans le dernier cas référence aux mythes. Lorsque l'on pense à l'Afrique, il est impossible de mettre en avant un modèle de tradition qui sera unique pour l'ensemble du continent, mais on peut en déterminer un élément majeur : sa transmission majoritairement orale. Bien évidemment, l'oralité n'est pas propre à cette partie du monde, mais elle a ici un rôle prépondérant : reprenons les paroles de Mario Corcuera Ibanez qui, dans son *Tradition et littérature orale en Afrique noire*, dès la quatrième de couverture précise que, pour lui, « dans le monde africain, la tradition et la littérature ont été transmises à travers la parole, c'est-à-dire à travers l'oralité. La parole transmet le savoir et la sagesse, les croyances religieuses autant que ce qui concerne le monde réel : elle bâtit la cohésion sociale. »⁷

Dans cette transmission de connaissance, ce qui nous intéresse, c'est qu'elles ne sont pas exemptes de tout reproche. L'historien Bertrand Hirsche déplore en 2015 dans son « Transmettre l'histoire de l'Afrique » le problème de la chronologie dans les traditions. En effet, si on peut constater que les histoires sont transmises de génération en génération, la tradition ne s'embarrasse pas de date. Intéressons-nous à celle du royaume bamum. Tout d'abord, prenons en compte la chronologie des règnes proposée par la majorité des sources, notamment par le roi Njoya lui-même et prenons-la pour acquise afin d'avoir un point de départ :

Tableau 1 : Tableau des dates des règnes des souverains bamums selon Njoya.

Nom du roi	Date de règne
Nchare	1394-1418
Ngouopou	1418-1461
Monjou	1461-1498
Mengap	1498-1519
Ngouh I	1519-1544
Fifen	1544-1568
Ngouh II	1568-1590
Ngapna	1590-1629
Ngouloure	1629-1672
Kouotou	1672-1757
Mbuombuo	1757-1814
Gbètnkom	1814-1817
Mbienkuo	1817-1818
Ngouhouo	1818-1863

⁷ Mario Corcuera Ibanez, *Tradition et littérature orale en Afrique noire : parole et réalité*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Nsangou	1863-1889
Njoya	1889-1933

Les règnes sont très longs, cinquante-sept années pour le plus long avec Mbuombuo. Quelle crédibilité peut-on donner à cette chronologie ? On sait par exemple que sous Njoya, vers 1900, vivaient encore deux vieillards ayant connu le règne du roi Kouotou. Si l'on se réfère aux dates de ce roi, entre 1672 et 1757, ces personnes seraient alors âgées de plus de 150 ans, ce qui est invraisemblable.

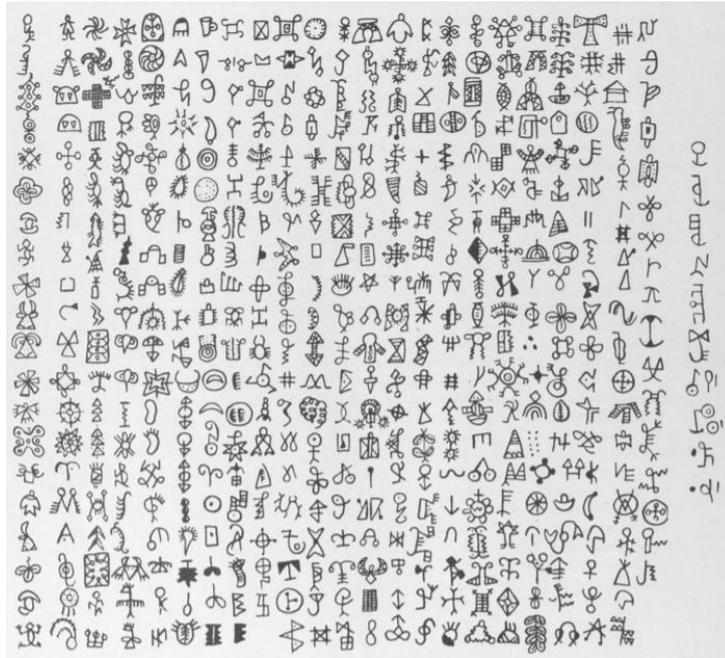
Nous pouvons dès lors légitimement nous demander pourquoi il existe un tel écart ? Les premières dates apparaissent sous le règne d'Ibrahim Njoya à la fin du XIX^{ème} siècle et donc de l'apparition d'une écriture. Or, si l'on reprend la théorie du « stockage » de Goody⁸, un des principes de l'écriture est de rendre possible la communication entre génération, nous amenant à passer du mythe, des histoires orales qui peuvent être plus ou moins déformées avec le temps, à l'histoire qui s'accompagne d'une chronologie, défaillante ou non. Le mythe se retrouve ici par exemple dans l'arrivée du fondateur de la dynastie en pays bamum : Njoya explique qu'il y a trois cents compagnons qui l'accompagnent. Ce nombre semble exagéré, mais sert à montrer la puissance du roi fondateur. Pour en revenir à la chronologie, elle se comprend par le règne même du souverain : comme expliqué, puisque Njoya fait face à une chronologie, il doit prouver qu'il est apte à régner. De là, même s'il sait que sa datation est fautive, cela lui permet de préciser qu'il est l'héritier d'une très longue dynastie. Finalement, savoir, c'est aussi savoir pourquoi on sait. Et Njoya sait pertinemment que la connaissance qu'il apporte n'est par moment objectivement pas réelle. Mais entre sa mission de transmetteur de tradition et son ambition royale, travestir la réalité permet d'asseoir son autorité. L'écriture est alors ce moyen d'agir, cette arme permettant d'affirmer une vérité certaine, qu'elle soit vraie ou pas.

2.2. Le pictogramme et son sens : maîtriser pour mieux se légitimer.

Si l'écriture est une pratique et un moyen d'agir efficace pour transmettre une connaissance, pour mettre en avant le pouvoir tel que le conçoit Claude Lévi-Strauss lorsqu'il estime que le principe premier de l'écriture est l'asservissement, on peut également constater que la création de signes est aussi vectrice de sens. La scripturalisation ne se retrouve pas uniquement dans cette mise à l'écrit de l'oral, mais aussi dans la motivation des signes que l'on peut retrouver dans la première table pictographique de Njoya ci-contre.

⁸ Jack Goody, *Pouvoirs et savoirs de l'écrit, La Dispute, Paris, 2007.*

Document 2 : Le lerewa, première forme de l'écriture du roi, vers 1895.



Dugast et Jeffreys (1950, 6).

Ces signes motivés transmettent une image de la société, en témoignent les colonnes qui sont thématiques. Par exemple, la première colonne rappelle une des volontés premières de Njoya : sa légitimité. Cette colonne axée sur la politique nous donne plusieurs informations. La première est qu'il met en avant des signes permettant d'asseoir la position de sa famille comme nous pouvons le constater ci-contre.

Tableau 2 : Quelques exemples de signes et leur traduction, tirée du lerewa.

Signe	Traduction en français
	Les fils du roi
	Les fils des nobles
	Les filles du roi
	Les filles des nobles

Lorsque l'on prend le signe désignant les fils du roi, on peut remarquer qu'il n'y a qu'une seule différence avec celui utilisé pour les fils des nobles : la queue du lézard, étant là pour rappeler que les fils du roi sont plus virils que ceux des nobles et donc plus à même de régner. Le même stratagème est utilisé pour différencier les filles du roi et celle des nobles. On constate ici que le pouvoir a une influence directe sur l'écriture. La façon d'inscrire la connaissance même n'est pas dénuée de sens. En ça, on constate que l'agir a un rôle prépondérant dans la façon dont le pouvoir et la connaissance interagissent.

Les traditions impactent également la conception des signes, comme nous le constatons ci-contre.

Tableau 3 : Quelques exemples de signes et leur traduction, tirée du *Ierewa*.

Signe	Traduction en français
	Conseiller du roi
	Serviteur du palais
	Serviteur des nobles

Deux signes distinguent le *titamfon*, conseiller du roi, du *tsumshut*, serviteur du palais. Dans une première analyse, nous pourrions être tentés de conclure que la position des cornes importe. Or, c'est la taille des oreilles qu'il faut regarder : le peuple des grandes oreilles est un peuple conquis par le roi Mbuombuo avant d'intégrer le rang des serviteurs du palais dont certains descendants sont au service de Njoya. Cette partie de l'histoire se trouve donc dans la motivation des signes avec cette différenciation. Le roi sait ce qu'il transmet, ce qu'il veut transmettre. Ce qui importe, c'est de faire comprendre à ses sujets leur place. Dans ce même tableau, nous pouvons constater le phénomène précédemment évoqué avec le signe des serviteurs des nobles, inférieurs aux serviteurs du palais.

Enfin, si nous pouvons faire une analyse complète de cette table, nous nous contenterons d'en rappeler un élément : l'absence de textes. En effet, cette version ne permet aucune littérature, car il est impossible de faire des phrases complètes. Pourtant, le roi peut tout de même s'en servir afin de se légitimer : si un signe pour désigner les fils du roi existe, deux autres sont créés pour désigner le roi, le *mfon*, et « feu le roi ». Or, s'il utilise les trois, il peut donc préciser en premier lui que lui Njoya, est le roi, fils de feu le roi, réussissant à mettre en avant sa lignée.

Par son écriture, Njoya devient maître du temps et du savoir de son royaume. Il choisit comment transmettre, quoi transmettre. Il paraît indéniable que lorsque l'on prend l'exemple du royaume bamum, l'écriture et le pouvoir sont intimement liés jusqu'au cœur même de la société bamum. L'hypothèse de Levi-Strauss sur l'écriture comme forme d'asservissement prend son sens. L'écriture est ce vecteur permettant au pouvoir d'établir sa connaissance, ce qui doit être su de tous. Celui qui maîtrise l'écriture a donc cette possibilité d'agir sur le savoir. L'intérêt est alors d'étudier ce dernier, et si on prend le cas du royaume bamum, s'intéresser aussi à ce qui ressemble à des faits faux. Cette méconnaissance devient alors une connaissance, car elle a un sens. Le cas du roi Njoya nous permet dès lors de comprendre que le pouvoir exerce une influence directe sur cette dernière. Si Saussure estime que l'écriture n'a pour vocation que de représenter la langue⁹, on constate qu'elle exerce une influence, non seulement en tant que pratique, mais aussi dans sa motivation.

⁹ Ferdinand de Saussure, Cours de linguistique générale, Editions Payot, Paris, 1916, édition de 1972, p. 45

Bibliographie :

Bibliographie :

• **Les ouvrages :**

Battestini Simon, *Ecriture et texte, contribution africaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1997.

Battestini Simon, (dir.), *De l'écrit africain à l'oral*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Corcuera Ibáñez Mario, *Tradition et littérature orale en Afrique noire. Parole et réalité*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Derrida Jacques, *De la grammatologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1967

Dugast Isabelle, Jeffreys Mervyn David Waldegrave, *L'écriture des Bamum : sa naissance, son évolution, sa valeur phonétique, son utilisation*, Duala, Institut Français d'Afrique Noire, 1950.

Geary Christraud, *Images from Bamum*, Londres, Smithsonian Institution Press, 1988.

Godart, Louis, *Le Pouvoir de l'écrit. Aux pays des premières écritures*, Paris, Armand Colin, 1990.

Goody Jack, *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, Paris, La Dispute, 2007,

Harris Roy, *Sémiologie de l'écriture*, Paris, CNRS Editions, 1992.

Hegel G.W.F., *La Raison dans l'Histoire*, Paris, Éditions [10/18](#), 1968.

Lévi-Strauss Claude, *Tristes Tropiques*, Paris, Éditions Plon, 1955.

Loumpet-Galitzine Alexandra, *Njoya et le royaume bamoun : Les archives de la société évangéliques de Paris*, Paris, Karthala Editions, 2006.

Matateyou Emmanuel (dir.), *L'écriture du roi Njoya. Une contribution de l'Afrique à la culture de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Matateyou Emmanuel, *Comment enseigner la littérature orale africaine*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Nicoué Gayibor Théodore, *Sources orales et histoire africaine*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Njiasse Njoya A., Njindam Njoya A., Mama Njoya M., Njoya R., Ndayon E., *de Njoya a Njimoluh : Cent ans d'histoire bamoun*, Foumban, Editions du Palais, 1984.

Njoya Ibrahim, *Histoire et coutume des Bamum*, Mémoires de l'Institut Français d'Afrique Noire. Centre du Cameroun. Série Populations N°5, Duala, 1952.

Rastier François, *Sémantique interprétative*, Paris, PUF, 1987.

Tardits Claude, *Le royaume bamoun*, Paris, Armand Colin, 1980.

Wolf Eric, *Europe and the People Without History*, University of California Press, Oakland, 2010.

• **Les articles :**

Calame-Griaule Geneviève, Lacroix Pierre-François, « Graphies et signes africains », *Semiotica* I, n°3, 1969, p. 256-272.

Delafosse Maurice, « Naissance et évolution d'un système d'écriture de création contemporaine », *Revue d'Ethnographie et de traditions populaires*, n°9, 1929, p.11-36.

Hirsch Bertrand, « Transmettre l'histoire de l'Afrique », *Afriques* [En ligne], Débats et lectures, mis en ligne le 27 juillet 2015, consulté le 21 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/afriques/1698>

Klock-Fontanille, Isabelle, « Penser l'écriture : corps, supports, pratiques », *Communications & Langages* 182, 2014, p. 29-43.

Klock-Fontanille, Isabelle, « Lorsque la langue ne rencontre pas l'écriture. La question du déchiffrement des écritures ». *Signata*, n°9, 2018, p.196-212.

Perri Antonio, « Why writing is not (only) transcribing? Writing codes in contact: steps towards multigraphic literacy practices », *Testo e Senso*, 15, 2014, p. 75-98.

Ricoeur Paul, *Identité narrative et communauté historique*, Cahier de Politique Autrement, octobre 1994.

Touratier Christian, « Les écritures, approche linguistique », dans *Ecriture, approches en sciences cognitives*, sous la direction d'A. Piolat, Publications de l'Université de Provence, 2004, p. 69-90.

Vernus Pascal, « L'ambivalence du signe graphique dans l'écriture hiéroglyphique », dans *Ecritures III, Espaces de la lecture*, A.-M. Christin (éd.), Paris, Retz, 1988, p. 60-65.